

DREAL Pays de la Loire
Unité inter-départementale Anjou-Maine
Rue du Cul-d'Anon Parc d'activités Angers / Saint-
Barthélémy
BP 80145
49183 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU cedex

Meyreuil, le 29 mars 2023

Objet : Examen au cas par cas

Réf : 2023-6778

Madame, Monsieur,

Nous avons déposé une demande au cas par cas pour la construction d'abris à volailles sur parcours plein air à Saint-Paul-du-Bois (49) le 20/02/2023.

Vous nous notifier le besoin de vous apporter des informations complémentaires le 01/03/2023.

Les précisions souhaitées sont :

- Rubrique 5 : précision sur la zone ZNIEFF I ;
- Rubrique 6 : précision sur la zone NATURA 2000 ;
- Rubrique 6 : précision sur les risques sanitaires (grippe aviaire) ;
- Rubrique 6 : précision sur les impacts paysagers ;

Rubrique 5 - précision sur la zone ZNIEFF I :

Éléments renseignés sur le CERFA.

Rubrique 6 : précision sur la zone NATURA 2000 :

Éléments renseignés sur le CERFA.

Rubrique 6 : précision sur les risques sanitaires (grippe aviaire) :

Éléments renseignés sur le CERFA. (Cf. Procédure de Biosécurité ITAVI)

En complément, nous rajoutons qu'un SAS 3 zones sera mis en place sur l'élevage afin de permettre toutes interventions pendant la durée de l'exploitation des abris à volailles. Le passage dans le SAS sera bien évidemment obligatoire pour toutes les interventions sur parcours.

Rubrique 6 : précision sur les impacts paysagers :

Nous sommes conscients de l'éventuel impact visuel du projet.

Le projet d'abris à volailles est réparti sur 22ha de parcours, ce qui englobe un assez grand périmètre.

De part le grand périmètre du projet, des éventuels points de vue seront présents depuis la RD 158, la chapelle de haute Foy et depuis les riverains situés dans le petit hameau à l'ouest des parcours.

De ce fait, nous mettons en place un projet d'agroforesterie afin de réduire les éventuels impacts visuels soit :

- Depuis chapelle
- Depuis la RD158
- Et depuis les riverains

Le projet d'agroforesterie prévoit donc 1458 mètres linaires de haies et 247 arbres.

Des photos ont été transmises depuis ces différents points de vue avec des insertions paysagères du projet.

A votre demande nous vous joignons en complément des photomontages en période « hivernale » depuis la chapelle.

On remarquera sur ces photomontages que les arbres ne sont plus feuillus et que les haies sont moins fournies.

De part ces photomontages, nous pouvons tout de même constater une bonne insertion du projet en hiver.

Notre analyse sur les impacts paysagers nous amène à dire que l'impact sera moindre. En effet, l'agroforesterie mis en place viendra considérablement masquer et compenser la vision. Le fait aussi que le site d'élevage est en zone rurale agricole aura moins d'impact, contrairement à une zone plus dense/urbanisée.

Nous tenant à votre disposition et en espérant avoir répondu à l'ensemble de vos attentes,

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de notre haute considération.



M. Yves Le Bel

contactpc@novafnaceenergy.com

Pièces jointes :

- Courrier de la demande de compléments
- CERFA 14734*04
- Procédure de Biosécurité ITAVI
- Photomontages en hiver